

CONDITIONS GENERALES D'ACCES ET D'UTILISATION DU SERVICE DES ABRIS VELOS SECURISES DE LA VILLE DE PARIS Version du 12 juin 2025

ARTICLE 1 – OBJET

Les présentes conditions générales d'accès et d'utilisation (ci-après les « Conditions Générales ») sont applicables au Service (ci-après « Service ») des **abris vélos sécurisés** proposé par la **Ville de Paris**.

La **Ville de Paris** a délégué l'exploitation du service à **ALTINNOVA** (ci-après « Exploitant »), domicilié 1, rue des Noues, 42160 BONSON.

ALTINNOVA opère la gestion du service sous la marque **DIWIO** pour le compte de la Ville de Paris.

Les présentes Conditions Générales engagent la **Ville de Paris** et l'Utilisateur. L'usage du terme « Exploitant » ci-après a pour finalité de déterminer les actions le mettant en relation directe ou indirecte avec l'Utilisateur pour le compte de la **Ville de Paris**.

Les présentes Conditions Générales s'appliquent à toute utilisation du Service. Elles sont valables à compter du 12 juin 2025.

Toute personne (ci-après « Utilisateur ») s'abonnant au Service est invitée à lire, télécharger et/ou imprimer les présentes Conditions Générales. Ces Conditions Générales peuvent être amenées à évoluer. Aussi, l'Utilisateur est invité à lire, télécharger et/ou imprimer les Conditions Générales à chaque souscription au Service qu'il effectue.

La souscription d'un abonnement au Service emporte acceptation sans réserve des présentes Conditions Générales (case à cocher précédant le paiement en ligne) sur le site <https://diwio.com/paris-abris-velos-securises> (ci-après « le Site »), librement consultables par l'Utilisateur.

L'accès au Service est uniquement réservé aux Utilisateurs titulaires d'un abonnement souscrit dans les conditions fixées à l'article 3 des présentes Conditions Générales. Les présentes Conditions Générales ont pour objet de fixer les conditions d'accès et d'occupation des abris vélos sécurisés proposés par la **Ville de Paris** ainsi que les droits et devoirs des Utilisateurs

ARTICLE 2 – DESCRIPTION DU SERVICE

La Ville de Paris propose un service **payant** d'abris vélos sécurisés dédié au **stationnement résidentiel**.

La répartition des abris vélos sécurisés sur l'espace public a été choisie et validée par la **Ville de Paris**.

Le service se compose d'abris vélos de 6 places, sécurisés par des verrous électroniques.

Les abris vélos sont adaptés au stationnement des vélos standards mécaniques et électriques. 4 places par abri sont compatibles avec les vélos équipés de siège enfant.

Tous les abris vélos sont :

- Disponibles 24h/24 et 7j/7 ((sauf cas de force majeure, de maintenance de l'abri vélos, de travaux sur l'espace public impactant l'accès à l'abri, ou d'édiction par les autorités compétentes d'une restriction de l'usage de l'abri ou de la circulation cycliste sur les voies permettant d'y accéder)
- Fermés et sécurisés grâce à un verrou électronique disposé sur chaque porte
- Equipés d'un rail de stationnement et d'un dispositif de type arceau permettant d'accrocher un vélo.

L'accès à une place d'un abri vélos est sécurisé et strictement réservé au titulaire d'un abonnement valide et porteur d'un support d'accès autorisé.

Plusieurs supports d'accès sont disponibles pour accéder au service :

- Smartphone via l'application DIWIO® téléchargeable gratuitement sur les stores (Google® et Apple®),
- Un badge DIWIO®
- Un passe NAVIGO (hors Passe Navigo EASY souple, Passe NAVIGO délivré avant 2018 ou Passe NAVIGO sur smartphone)

CONDITIONS D'ELIGIBILITE

La souscription d'un abonnement à une des places dédiées au stationnement résidentiel est **limitée à une place par Utilisateur** et est **soumis à des conditions d'éligibilité** fixées par la Ville de Paris.

L'accès à ces places est réservé aux personnes physiques respectant les critères suivants :

- Résider à Paris.
- Être âgé de 18 ans et plus.
- Être couvert par une assurance de responsabilité civile.

L'Utilisateur devra justifier de ces conditions d'éligibilité en transmettant les pièces justificatives listées ci-dessous au Centre de Relation Client de l'Exploitant par voie électronique (support@diwio.fr) dans un délai de 30 jours partir de la date de souscription d'abonnement :

- Pièce d'identité (carte nationale d'identité ou Passeport en cours de validité)
- Attestation d'assurance responsabilité civile de moins de 3 mois à compter de la date de souscription
- Justificatif de domicile (attestation de fournisseur d'énergie) de moins de 3 mois à compter de la date de souscription

Les pièces justificatives seront vérifiées dans un délai de 15 jours ouvrés à compter de leur date d'envoi et supprimées immédiatement après vérification.

- En cas de validation des pièces justificatives,
 - o L'Exploitant envoie un mail de confirmation à l'Utilisateur pour le notifier de la conformité de la souscription au service.
 - o L'abonnement de l'Utilisateur est valide jusqu'à sa date d'expiration
- En cas de non réception des pièces justificatives dans un délai de 30 jours :
 - o L'Exploitant relance par mail l'Utilisateur pour le notifier de la non réception des pièces justificatives.
 - o L'Utilisateur dispose d'un délai supplémentaire de 5 jours pour transmettre ces pièces justificatives
 - o Passé ce délai de 5 jours, l'Utilisateur est notifié par mail de la résiliation de son abonnement sous 48 heures sans remboursement de l'abonnement souscrit.
 - o L'Utilisateur doit durant ce délai de 48 heures, libérer la place de stationnement de son vélo.
 - En cas de non-respect de ce délai, l'Exploitant procédera à l'enlèvement du vélo suivant les conditions définies dans l'article 5 des présentes Conditions Générales.
- En cas de non validation d'au moins une des pièces justificatives.
 - o L'Exploitant relance par mail l'Utilisateur pour le notifier de la non-conformité d'au moins une des pièces justificatives.
 - o L'Utilisateur doit transmettre la ou les pièce(s) justificative(s) en respectant le délai de 30 jours initial à compter de la date de souscription
 - o Si le délai de 30 jours est dépassé, l'Utilisateur dispose d'un délai supplémentaire de 5 jours pour transmettre ces pièces justificatives
 - o Passé ce délai de 5 jours, l'Utilisateur est notifié par mail de la résiliation de son abonnement sous 48 heures sans remboursement de l'abonnement souscrit.
 - o L'Utilisateur doit durant ce délai de 48 heures, libérer la place de stationnement de son vélo.

- En cas de non-respect de ce délai, l'exploitant procédera à l'enlèvement du vélo suivant les conditions définies dans l'article 5 des présentes Conditions Générales.

ARTICLE 3 – CONDITIONS TARIFAIRES DE L'ABONNEMENT

L'adhésion au Service donne lieu à un paiement d'avance en une seule fois de la totalité du montant de l'abonnement.

Le service offre une unique formule d'abonnement aux Utilisateurs :

Type d'abonnement	Montant de l'abonnement	Conditions d'abonnement
ANNUEL	75 €	Abonnement valable pendant 12 mois à compter de la date de souscription Sous réserves d'éligibilité

L'abonnement à une offre de stationnement résidentiel autorise l'Utilisateur à stationner un vélo à une place assignée durant la durée de l'abonnement.

Le badge DIWIO®, inclus dans le montant de l'abonnement, est envoyé par courrier à l'adresse postale de l'Utilisateur dans un délai de 5 jours ouvrés à compter de la date de souscription.

En cas de nouvelle commande par l'Utilisateur suite à perte ou vol d'un badge, il sera appliqué un tarif de renouvellement de badge à 8€.

ARTICLE 4 – SOUSCRIPTION D'UN ABONNEMENT

INSCRIPTION

Toute personne physique souhaitant bénéficier du Service doit préalablement s'inscrire sur le site DIWIO : <https://diwio.com>

Pour créer un compte sur le site DIWIO, l'Utilisateur doit :

- Remplir le formulaire d'inscription.
- Accepter les conditions générales d'Utilisation du site DIWIO.

CONNEXION

Une fois l'inscription finalisée et validée, l'Utilisateur se connecte à son compte DIWIO.

Depuis son compte DIWIO, l'Utilisateur est en mesure de retrouver l'ensemble de ses informations et de les modifier si nécessaire.

SOUSCRIPTION

Une fois connecté à son compte DIWIO, l'Utilisateur sélectionne un abri vélos sécurisé, sélectionne une offre d'abonnement et clique sur S'ABONNER pour commencer la souscription et transmettre les pièces justificatives.

Récapitulatif de commande :

- L'Utilisateur vérifie sa commande, accepte les présentes Conditions Générales puis clique sur PASSER A L'ETAPE SUIVANTE.

Paiement en ligne :

- L'Utilisateur saisit ses informations de carte bancaire pour procéder au paiement en ligne
- L'Utilisateur accepte les présentes Conditions Générales
- L'Utilisateur clique sur PAYER PAR CARTE

Confirmation de commande

- L'Utilisateur reçoit un mail de confirmation de sa commande.

Pour un abonnement dédié au stationnement résidentiel, pour vérifier son éligibilité au service (voir article 2), le mail de confirmation d'abonnement précise à l'Utilisateur les pièces justificatives à transmettre à l'Exploitant dans un délai de 30 jours.

ACTIVATION DE L'ABONNEMENT

L'abonnement au Service est automatiquement activé une fois le mail de confirmation de souscription d'abonnement réceptionné par l'Utilisateur.

L'accès au Service est autorisé après l'activation de l'abonnement suivant un délai dépendant du support d'accès choisi par l'utilisateur

- Smartphone : accès immédiat après téléchargement de l'application DIWIO® suivi d'une authentification.
- Passe NAVIGO : accès immédiat, après téléchargement de l'application DIWIO®, suivi d'une authentification, et ouverture du verrou électronique via DIWIO® à la première utilisation.
- Badge DIWIO : accès immédiat à la livraison du badge à l'adresse postale de l'Utilisateur après téléchargement de l'application DIWIO® suivi d'une authentification. Pour autoriser le premier accès par badge DIWIO, une ouverture du verrou électronique via l'application DIWIO® est nécessaire au préalable.

RENOUVELLEMENT DE L'ABONNEMENT

Le renouvellement d'un abonnement au Service n'est pas automatique. Avant la date d'expiration de son abonnement, l'Utilisateur doit depuis son compte DIWIO, souscrire à une offre de prolongation d'abonnement.

Une notification d'expiration prochaine d'abonnement est envoyée par mail à l'Utilisateur :

- Abonnement annuel :
 - o Notification à J-30 et à J-2.

EXPIRATION DE L'ABONNEMENT

Un abonnement expire automatiquement à la date de fin d'abonnement. Les droits d'accès de l'Utilisateur au Service sont automatiquement désactivés. L'abonnement ainsi libéré est automatiquement reproposé à la souscription.

Pour réactiver ses droits, sous réserve de disponibilité de place, l'Utilisateur doit se connecter à son compte et souscrire à une offre d'abonnement disponible pour l'abri vélos souhaité.

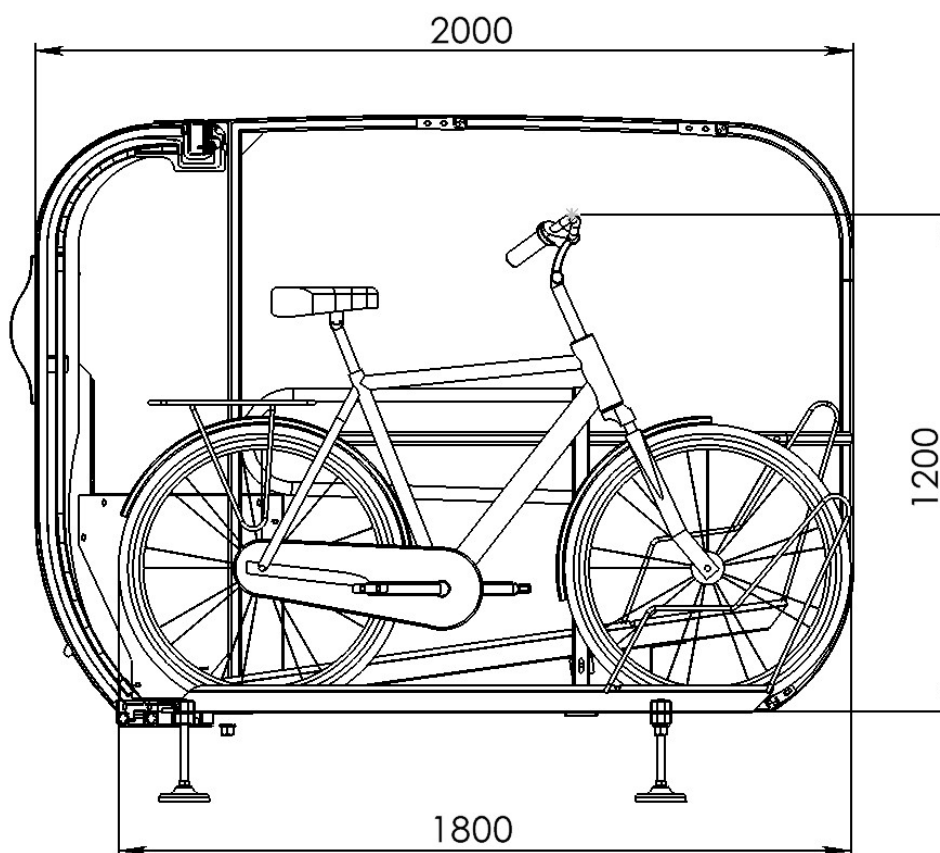
ARTICLE 5 – CONDITIONS D’UTILISATION DU SERVICE

VEHICULES AUTORISES

Ce Service est réservé aux vélos classiques, électriques, pliants, dans la mesure où le dimensionnement de l’abri vélos permet de les accueillir :

PLACE BASSE (1 – 3 – 4 – 6)

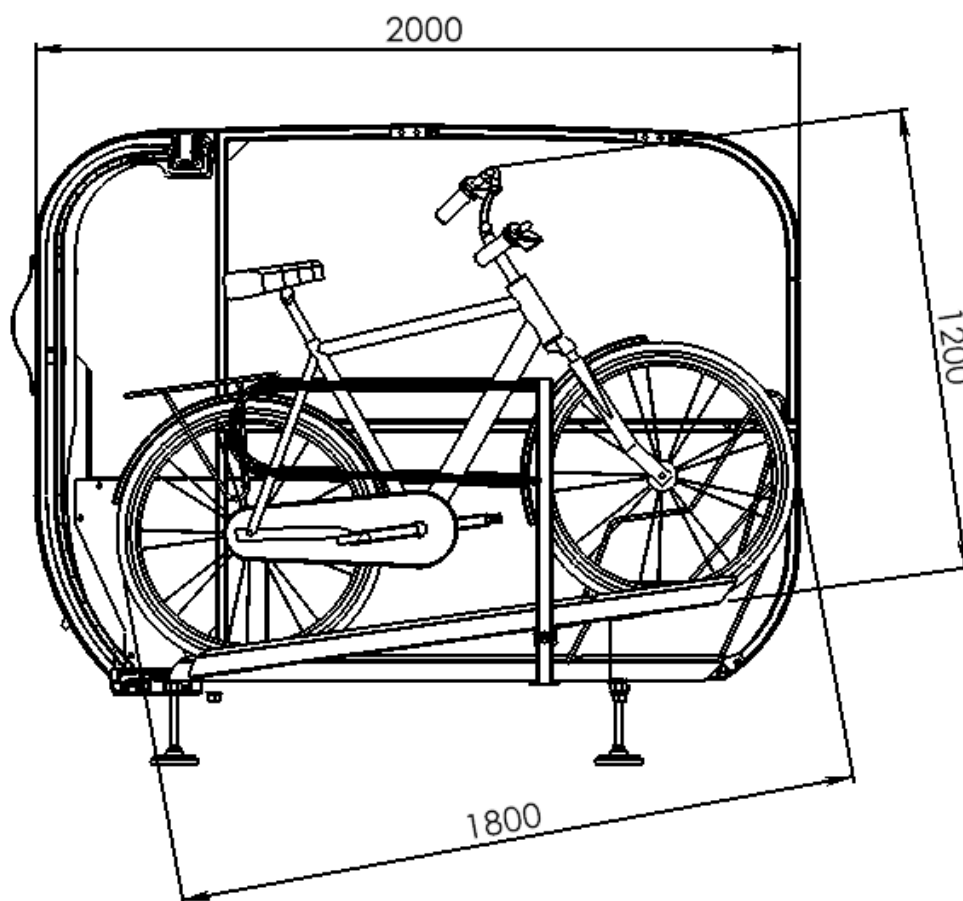
- Longueur maximum : 1,80 mètre.
- Hauteur maximum : 1,20 mètre.



Ces places sont compatibles avec des vélos équipés de siège enfant.

PLACE HAUTE (2 – 5)

- Longueur maximum : 1,80 mètre.
- Hauteur maximum : 1,20 mètre.



Les vélos hors-gabarit ne pourront pas être stationnés dans les abris vélos.

Les engins de déplacement personnel motorisés sont interdits (trottinettes, solowheels, etc.) ainsi que tous les autres véhicules motorisés (motos, scooters, etc.). Si un véhicule de ce type est identifié dans l'abri vélos, l'abonnement pourra être résilié.

MODALITES DE STATIONNEMENT

Les places de stationnement résidentiel sont dédiées à un stationnement temporaire et non permanent.

L'usage du service doit être régulier.

L'Exploitant identifie les Utilisateurs ne réalisant aucun déplacement dans une période de 3 mois.

En cas de non-respect de cette régularité d'usage, l'Exploitant prend contact avec l'Utilisateur pour lui rappeler les règles d'usage du service défini dans les présentes Conditions Générales.

L'Utilisateur est invité à reprendre une utilisation régulière du service sous 15 jours.

Sans utilisation du service au terme de cette période, l'Utilisateur est averti par l'Exploitant que son abonnement sera résilié sous 48 heures sans aucun remboursement.

L'Utilisateur doit alors retirer son vélo dans ce délai de 48 heures.

Si le vélo de l'Utilisateur n'est pas retiré au terme de ce délai, l'Exploitant procède à l'enlèvement du vélo après destruction des moyens de sécurisation du vélo.

Le vélo est ensuite stocké pendant 3 mois dans les locaux de l'Exploitant. A l'issue de ce délai de stockage, le vélo sera transmis par l'Exploitant à une association dédiée à la valorisation des vélos et réinjecté dans le circuit de vente.

Durant cette période de stockage de 3 mois, le propriétaire du vélo est en mesure de demander la restitution de son vélo à l'Exploitant. La restitution du vélo a lieu dans les locaux de stockage de l'Exploitant sur justificatif de propriété.

Le vélo est restitué dans l'état dans lequel il se trouve. L'Exploitant ne pourra être tenu responsable des éventuelles dégradations sur le vélo.

Aucune demande d'expédition du vélo ou de remboursement des moyens de sécurisation détruits ne sera acceptée par l'Exploitant.

DOMMAGE ET VOLS

L'Utilisateur est responsable de son vélo et des accessoires associés. Il doit attacher son vélo à l'aide d'un ou plusieurs dispositifs personnels de type « antivol » sur un rack de stationnement dédié à sa place.

Lors de sa sortie de l'abri vélos, l'Utilisateur doit s'assurer de la bonne fermeture de la porte d'accès.

L'Exploitant décline toute responsabilité en cas d'accident, de dégradation, ou de vol survenant dans l'enceinte de l'abri vélos.

L'Exploitant ne pourra pas être tenu responsable du vol ou de la dégradation d'un vélo ou de ses accessoires dans l'abri vélos.

En cas de vol ou dégradation, l'Utilisateur est invité à déposer plainte et à contacter le Centre de Relation Clients dans les meilleurs délais.

L'Utilisateur est également responsable de tout dommage ou accident causé aux biens et aux personnes dans l'enceinte l'abri vélos.

Afin de prévenir les vols et dégradations, l'Utilisateur est invité à identifier son vélo et à ne pas laisser d'accessoires non sécurisés.

SIGNALEMENT DES ANOMALIES

Pour assurer la qualité et la sécurité du Service, l'Utilisateur est tenu de signaler toute anomalie de fonctionnement du Service à l'Exploitant en contactant le Centre de Relation Clients.

En cas d'impossibilité d'accès aux abris vélos, l'Utilisateur est d'abord tenu de vérifier la validité de son abonnement sur son compte client avant de contacter le Centre de Relation Clients.

ARTICLE 6 – RESPONSABILITES DE L'UTILISATEUR

L'Utilisateur est responsable de l'exactitude des informations transmises dans le cadre de l'abonnement au Service. L'abonnement au Service est strictement personnel et en aucun cas cessible.

La connexion de l'Utilisateur au site se fait sous son entière responsabilité. Il lui appartient de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses identifiants de connexion sur son équipement informatique.

Tout manquement aux présentes Conditions Générales, toute utilisation frauduleuse du Service peut entraîner la désactivation de l'accès au Service et pourra donner lieu à des poursuites judiciaires.

Le Service est strictement personnel et l'Utilisateur doit veiller à la mise en sécurité de son vélo.

L'Utilisateur reste le seul responsable :

- De son véhicule à deux roues et des objets en lien avec la pratique du vélo (casque, gilet, etc.).
- Des dégâts qu'il pourrait occasionner directement ou indirectement à l'abri vélos, avec ou sans son vélo.

L'Utilisateur doit s'assurer :

- De bien accrocher son vélo avec un cadenas ou tout autre moyen de sécurisation.
- De bien fermer la porte lors de sa sortie de l'abri vélos.

L'Utilisateur s'engage à faire preuve de civisme en laissant le lieu propre et en respectant les autres Utilisateurs.

Il est formellement interdit :

- De commettre des actes malveillants (salir, dégrader, voler, etc.).
- D'entreprendre dans l'abri vélos toute autre activité que celle du stationnement de son vélo (comme fumer, manger, boire, squatter, etc.).
- D'introduire un animal, même tenu en laisse.

L'Utilisateur est le seul responsable. Toute infraction aux présentes Conditions Générales entraînera une interdiction d'accès et une résiliation de l'abonnement, qui lui sera notifiée par l'Exploitant. La procédure d'enlèvement mentionnée à l'**article 5 – Modalités de stationnement**, sera appliquée si la personne n'enlève pas son vélo

En cas de perte ou de vol du badge :

- L'Utilisateur signale à l'Exploitant la perte de son badge en contactant le Centre de Relation Clients.
- L'Exploitant ne mettra pas à disposition de l'Utilisateur un support d'accès temporaire. L'Utilisateur doit durant cette période utiliser l'application mobile DIWIO®.
- L'Utilisateur peut :
 - o Enregistrer un numéro de passe NAVIGO sur son espace client
 - o Commander un badge DIWIO via son espace client aux conditions tarifaires définies précédemment - Le nouveau badge sera envoyé par courrier à l'Utilisateur dans un délai de 5 jours ouvrés.

ARTICLE 7 – RESPONSABILITES DE LA VILLE DE PARIS ET DE SON EXPLOITANT

L'accès aux abris vélos n'est consenti qu'aux risques et périls exclusifs de l'Utilisateur qui conserve la garde et la responsabilité de son vélo et des accessoires associés.

L'autorisation d'accès aux abris vélos ne constitue pas un contrat de dépôt, de gardiennage ou de surveillance.

La Ville de Paris et son **Exploitant** ne sont en aucun cas responsables des pertes, vols, dégradations ou autres dommages de toute nature qui pourraient être commis sur les vélos et accessoires stationnés à l'intérieur de l'abri vélos.

En conséquence :

- Ni la **Ville de Paris**, ni l'**Exploitant** agissant pour son compte, ne sont en aucun cas tenus par une obligation de surveillance ou de garde.
- La Ville de Paris via l'intervention de l'Exploitant est tenue d'assurer l'entretien des abris vélos. A ce titre, la Ville de Paris s'engage, en cas de dysfonctionnement de l'abri vélos (exemple : porte(s) d'accès non verrouillée à cause d'un dysfonctionnement ou d'un évènement extérieur), à faire intervenir l'Exploitant dans les meilleurs délais et à mettre en œuvre tous les moyens qui sont à sa disposition afin de remettre l'abri vélos en service ou réparer les dégradations. Ainsi, l'accès au abri vélos pourra être suspendu de manière temporaire, sans possibilité de remboursement de l'Utilisateur.
- La Ville de Paris et son Exploitant se réservent le droit de désactiver l'accès au Service des abris vélos à tout moment, en cas de non-respect des présentes Conditions Générales.

ARTICLE 8 – RESILIATION

DROIT DE RETRACTATION

Conformément à l'article L221-1 du Code de la consommation, l'Utilisateur ayant souscrit un abonnement a la faculté d'exercer son droit de rétractation dans un délai de quatorze (14) jours francs à compter de la date d'abonnement au Service.

Le droit de rétractation est exercé par l'Utilisateur en adressant, avant l'expiration du délai susvisé, sur demande expresse via son espace client sur le Site (formulaire de contact) ou en l'adressant par courrier postal au Centre de Relation Clients :

DIWIO – Service Exploitation
ZAC LES PLAINES - 1 rue des NOUES - 42160 BONSON – France

L'Utilisateur devra indiquer qu'il exerce son droit de rétractation et devra indiquer son adresse électronique, son adresse postale, son numéro de passe Navigo ou de badge DIWIO, la date d'abonnement au Service et l'abri vélos qui avait été sélectionné.

L'Exploitant agissant pour le compte de la Ville de Paris procédera au remboursement de la totalité des sommes versées par l'Utilisateur au titre du Service, au plus tard dans les quarante (40) jours à compter de la date à laquelle l'Exploitant est informé de la décision de l'Utilisateur de se rétracter. Le remboursement s'effectuera par virement sur le compte bancaire associé à la carte bancaire utilisée pour l'abonnement, ou par chèque bancaire envoyé à l'adresse fournie par l'Utilisateur. Si le Service n'a pas été utilisé au moment où l'Utilisateur exerce son droit de rétractation, l'Utilisateur se verra intégralement remboursé du montant de l'abonnement qu'il a payé. Si le Service a été utilisé avant l'expiration du délai de rétractation, un remboursement prorata temporis du nombre de jours restants à courir à compter du lendemain de la dernière utilisation et jusqu'à la date d'échéance de l'abonnement sera effectué.

RESILIATION PAR L'UTILISATEUR

L'Utilisateur peut à tout moment et sans motif, résilier son abonnement sur demande expresse, via son espace client sur le Site (formulaire de contact) ou en l'adressant par courrier postal au Centre de Relation Clients :

DIWIO – Service Exploitation
ZAC LES PLAINES - 1 rue des NOUES - 42160 BONSON – France

La résiliation via l'espace client sur le Site est à prise d'effet immédiate.

La résiliation par l'Utilisateur par un autre biais sera effective dans un délai de 3 jours ouvrés à compter de la date de réception de la demande. En cas de résiliation, quel que soit le motif, aucun remboursement n'est effectué.

RESILIATION PAR L'EXPLOITANT ET LA VILLE DE PARIS

La résiliation de l'abonnement de l'Utilisateur au service peut intervenir à l'initiative de l'Exploitant et de la Ville de Paris en cas de manquements constatés aux présentes Conditions Générales. L'Utilisateur en sera informé par mail sous 48 heures et il devra être procédé au retrait de son vélo dans un délai de 48h. La procédure d'enlèvement mentionnée à l'article 5 – **Modalités de stationnement**, sera appliquée si la personne n'enlève pas son vélo.

La Ville de Paris peut aussi décider à tout moment d'interrompre le service au niveau d'un abri vélos, soit parce qu'elle a décidé de retirer cet abri vélos sécurisé de l'espace public, soit parce qu'elle a décidé de cesser de le mettre à disposition dans le cadre du service, ou pour tout autre motif lié aux conditions d'exploitation de cet abri vélos sécurisé. Dans ce cas, l'Utilisateur en sera informé par mail sous 48 heures et il devra être procédé au retrait de son vélo dans un délai de 48h. La procédure d'enlèvement mentionnée à l'article 5 – **Modalités de stationnement**, sera appliquée si la personne n'enlève pas son vélo. Un remboursement prorata temporis du nombre de jours restants à courir à compter du lendemain de l'interruption du service et jusqu'à la date d'échéance de l'abonnement sera effectué.

ARTICLE 9 - CONFIDENTIALITE DES DONNEES PERSONNELLES

L'Utilisateur est informé que ses données personnelles sont collectées et traitées par l'Exploitant pour le compte de la Ville de Paris, dans le cadre de l'utilisation du Service. A ce titre, la Ville de Paris pourra se réserver la possibilité de réaliser directement des traitements de données nécessaires à la mise en œuvre du Service. Les données personnelles sont traitées dans le respect de la réglementation applicable au traitement des données personnelles (Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données).

Les données sont collectées et traitées dans conditions décrites ci-dessous :

SOURCES DES DONNEES

Les données sont collectées directement auprès d'un Utilisateur lorsqu'il :

- Crée un compte sur le site.
- Commande un abonnement au Service.
- Communique avec le Centre de Relation Clients.

FINALITES DU TRAITEMENT DE DONNEES

Le traitement des données a pour finalité la délivrance du service de stationnement sécurisé des vélos, consistant en la réalisation des opérations suivantes :

- Le traitement et le suivi des abonnements (fourniture du Service, paiement, activation du Service, suivi et après-vente des abonnements, informations relatives au Service).

- La création d'un compte client (traitement et suivi de l'abonnement, modification des informations personnelles...).
- La communication avec les Utilisateurs (communications relatives à la réalisation d'actions de prospection, de sondages, d'informations sur les nouveaux Services...).

DONNEES COLLECTEES

Seules les données à caractère personnel qui sont strictement utiles sont collectées et traitées. L'Exploitant pour le compte de la Ville de Paris, collecte :

- Des données d'identification et de contact (nom, prénom, adresse, adresse électronique, numéro de téléphone, numéro de passe Navigo),
- Des données relatives à l'abonnement (Abri vélos sélectionné, type d'abonnement, dates de validité de l'abonnement).

La Ville de Paris et son Exploitant sont responsables des traitements de données à caractère personnel effectués en exécution des présentes, et notamment pour satisfaire les objectifs indiqués ci-dessous :

Finalités des traitements	Catégories des données traitées *	Principale base légale de traitement
Gestion administrative, opérationnelle et comptable du service (inscription, souscription, facturation, exploitation...)	Données d'identification (nom, prénom, adresse, adresse électronique, numéro de téléphone, numéro de passe Navigo.) Données relatives à l'abonnement (abri vélos sélectionné(s), type d'abonnement(s), dates de validité de l'abonnement). Données de paiement (date et montant des paiements.) Données contractuelles Données d'usage du Service	Exécution d'un contrat avec l'Utilisateur
Gestion des demandes et réclamations	Données d'identification, Données relatives à la demande (date, objet...)	Consentement
Mesures de fréquentation du Site	Journaux de données statistiques ou de données techniques	Consentement
Amélioration des services	Toutes données	Intérêt légitime

(*) les catégories et détails de données indiquées entre parenthèses permettent à l'Utilisateur d'identifier des exemples de données traitées à l'occasion des traitements considérés, ces exemples ne sont pas exhaustifs.

A l'occasion de l'accès ou de l'utilisation de certains services, l'Exploitant est susceptible d'apporter à l'Utilisateur des informations complémentaires ou spécifiques relatifs aux traitements de données mis en œuvre pour ces services.

Sauf obtention du consentement spécifique de l'Utilisateur, l'Exploitant ne communiquera ni ne mettra à disposition de tiers aucune donnée concernant l'Utilisateur à des fins de prospection commerciale ou promotionnelle pour des produits ou services tiers.

Lorsque le traitement est fondé sur le consentement de l'Utilisateur, il est rappelé que celui-ci peut être retiré à tout moment.

Aucune décision emportant des effets juridiques à l'encontre de l'Utilisateur n'est prise par un traitement exclusivement automatisé.

Certaines données collectées sont requises pour pouvoir accéder aux services. Dans ce cas, les champs ou informations obligatoires sont signalés à cet effet. Si l'Utilisateur choisit de ne pas fournir certaines données personnelles requises, l'Exploitant ne sera pas en mesure de fournir les services souhaités ou remplir les finalités pour lesquelles sont effectués un traitement de données à caractère personnel.

Par ailleurs, l'Exploitant est susceptible de publier, divulguer et utiliser des informations agrégées (informations relatives à tous les Utilisateurs ou à des groupes ou catégories spécifiques d'Utilisateurs combinées de manière qu'un Utilisateur individuel ne puisse plus être identifié ou mentionné) ou des informations non personnelles à des fins d'analyse du secteur et du marché, de profilage démographique, à des fins promotionnelles et publicitaires et à d'autres fins commerciales.

DESTINATAIRES DE DONNEES

Les données collectées sur le Site, par l'Exploitant pour le compte de la Ville de Paris, sont destinées aux services de l'Exploitant et de la Ville de Paris. Les données ne seront en aucun cas communiquées à d'autres tiers, sauf demande de communication formulée par les autorités administratives ou judiciaires compétentes.

DUREE DE CONSERVATION DES DONNEES

Les données ne sont conservées que pour des durées strictement nécessaires :

- A l'exécution des commandes d'abonnement.
- A l'utilisation du compte client.

Les données concernant l'Utilisateur ne sont conservées que pour la durée nécessaire à l'accomplissement des finalités pour lesquelles elles ont été collectées.

Il est porté à la connaissance de l'Utilisateur que les principes généraux de conservation des données sont :

- Les données relatives à la gestion du service des abris vélos peuvent être conservées à l'issue de deux (2) années à compter de la cessation du Service avec l'Utilisateur ;
- Les données relatives à la gestion de vos demandes et réclamations peuvent être conservées jusqu'à l'issue de deux (2) années à compter de leur collecte.

SECURITE ET TRANSFERTS DES DONNEES

Conformément à la réglementation en vigueur sont mises en œuvre les mesures nécessaires pour s'assurer que les informations personnelles soient protégées sur le plan de leur sécurité, de leur intégrité et de leur confidentialité.

L'Exploitant est susceptible de traiter des informations concernant l'Utilisateur aux fins de gérer et contrôler le respect de ses politiques et procédures internes, d'audit ou pour administrer, gérer ou assurer sa défense face à des réclamations ou des actions judiciaires.

En cas de fin d'exploitation, ou au cours de celle-ci en cas d'audit, des données concernant l'Utilisateur sont communiquées à la Ville de Paris.

EXERCICE DES DROITS

Conformément au règlement n°2016/679 du Règlement général sur la protection des données (RGPD), chaque personne concernée par un traitement de données à caractère personnel dispose du droit de demander l'accès aux données, la vérification, la rectification, la portabilité, l'information sur l'utilisation de ses données, ou l'effacement de celles-ci, la limitation ou l'opposition au traitement, et les conditions d'utilisation, de conservation et de communication de ses données personnelles en cas de décès. Ces droits peuvent être exercés auprès de l'Exploitant :

- Via le formulaire de contact du Site ;
- Par courrier à l'adresse suivante :

DIWIO – Service Exploitation
ZAC LES PLAINES - 1 rue des NOUES - 42160 BONSON – France

Chaque personne concernée dispose en outre du droit de déposer une réclamation auprès de l'autorité française de contrôle des données (la CNIL, 3 place de Fontenoy, TSA 80715, 75334 Paris Cedex 07 ; www.cnil.fr).

ARTICLE 10 – CONTACT AUPRES DE L'EXPLOITANT

L'Exploitant agit pour le compte de la Ville de Paris comme intermédiaire entre celle-ci et l'Utilisateur. A ce titre, il est le point de contact de l'Utilisateur.

Pour toute information ou réclamation sur le Service, le Centre de Relation Clients d'ALTINNOVA est joignable aux coordonnées suivantes :

- Via le formulaire de contact du Site ;
- Par téléphone au 09 70 65 05 95, du lundi au vendredi de 8h30 à 17h ;
- Par courrier à l'adresse suivante :

DIWIO – Service Exploitation
ZAC LES PLAINES - 1 rue des NOUES - 42160 BONSON – France

ARTICLE 11 – REGLEMENT DES LITIGES

Tout litige relatif à leur exécution, ne pouvant se solder à l'amiable, sera porté devant le tribunal judiciaire français territorialement compétent. Il est également possible de recourir à une procédure de médiation, comme prévu notamment par les articles 1528 et suivants du Code de procédure civile.

Les Conditions Générales et les relations entre l'Utilisateur et la Ville de Paris sont soumises au droit français.

En cas de traduction des présentes Conditions Générales la version en français prévaut.

L'Utilisateur, après avoir fait une réclamation écrite auprès du Centre de Relation Clients et à défaut de réponse satisfaisante ou n'ayant pas obtenu de réponse dans un délai de deux (2) mois à compter de la réception de ladite réclamation, a la possibilité de saisir le Médiateur de la Ville de Paris [Médiation - Accueil](#) dans un délai d'un (1) an à compter de la réclamation écrite.

La saisine préalable du Centre de Relation Clients est une condition de recevabilité de la demande de l'Utilisateur auprès du Médiateur de la Ville de Paris.

A défaut de parvenir à une résolution amiable, tout litige sera soumis aux tribunaux compétents du lieu où demeure l'Utilisateur au moment de la souscription de l'abonnement ou du lieu où le dommage est survenu, au choix de ce dernier, nonobstant référé, pluralité de demandeurs, défendeurs ou appels en garantie.

ARTICLE 12 – MODIFICATION DES PRESENTES CGAU

En cas de modification des présentes Conditions Générales, les Utilisateurs en seront systématiquement informés par un mail de l'Exploitant agissant pour le compte de la Ville de Paris. L'Utilisateur est en droit de résilier son abonnement en cas de modification des clauses essentielles des présentes Conditions Générales.